

D. LE CRITERIUM DE FRANCE DE TIR 3D PAR EQUIPES DE CLUBS

Application au 01/09/2004

D.1 LES COMPÉTITIONS QUALIFICATIVES DE TIR 3D PAR EQUIPES DE CLUBS

Elles se déroulent en suivant les **règlements généraux du Tir 3D en vigueur**.

Arcs concernés : arc nu, arc à poulies nu arc droit, arc de chasse et Tir Libre.

D.1.1 LES INSCRIPTIONS AUX COMPÉTITIONS DE QUALIFICATION

Au cours d'un concours de Tir 3D inscrit au calendrier officiel de la FFTA, un Club peut présenter une ou plusieurs équipes.

Les équipes sont composées de 3 tireurs (hommes et/ou femmes) de catégories seniors, vétérans ou juniors surclassés en seniors.

Pour les transferts, voir l'article C.3.3 des Règlements Généraux.

Chaque club déposera au greffe du concours, avant le début de la compétition sous le contrôle et la responsabilité de l'Arbitre, les noms de 3 ou 4 archers.

Le classement est établi sur le total des 3 meilleurs scores réalisés à condition qu'il y ait :

- **un arc nu ou un arc de chasse (homme ou femme) ;**
- **un arc droit (homme ou femme) ;**
- **un arc à poulies nu ou un arc tir libre (homme ou femme).**

A cet effet, le greffe du concours doit tenir à disposition des clubs des imprimés [Annexe 1] permettant de remplir avant le départ de la compétition la composition de l'équipe en conformité avec le présent règlement.

D.1.2 LES MODES DE QUALIFICATION

Deux possibilités :

- soit avoir été proclamée EQUIPE CHAMPIONNE DE LIGUE ou de DIVISION REGIONALE quel que soit le score réalisé ;
- soit avoir totalisé un plancher de qualification fixé par la FFTA sur le total des 3 scores de l'équipe inscrite.

Pour 2005 ce score est fixé à 1 450 points

Chaque Equipe de Club qualifiée remplit une fiche d'inscription (modèle dans la guide calendrier annuel) qui sera signée par l'Arbitre responsable du concours. Le club qualifié la fera suivre -selon instruction fédérale- à la FFTA avec copie au Président(e) de Ligue. Le club recevra un avis de réception de la FFTA. C'est le Club qui est qualifié, par conséquent la composition de l'équipe peut être modifiée avant le Critérium de France.

La qualification pour le Critérium de France par équipes de clubs doit obligatoirement être réalisée sur un parcours de 40 cibles. Une qualification obtenue sur un parcours de 20 cibles tiré 2 fois ne sera pas prise en compte.

Une confirmation de participation de l'équipe du Club devra être envoyée à la FFTA, 2 semaines au plus tard avant le Critérium de France. Elle comprendra les noms et les catégories des archers qui participeront au Critérium ainsi que le nom du capitaine d'équipe. Un club ne peut présenter qu'une équipe pour le Critérium.

D.1.3 LA PERIODE DE QUALIFICATION

Du lendemain du Critérium de France jusqu'à 10 jours avant le Critérium de France suivant.



E. LE CRITERIUM DE FRANCE DE TIR 3D PAR EQUIPES DE CLUBS

E.1 LES GENERALITES

La date du Critérium de France est fixée par le Comité Directeur pour l'année suivante.

En principe le Critérium de France 3D par équipes de clubs a lieu le lendemain des Championnats de France 3D individuels.

E.2 LES EQUIPES DE CLUBS

Participent au Critérium de France :

- Dans chaque Ligue, l'équipe de Club proclamée CHAMPIONNE DE LIGUE ou de DIVISION REGIONALE quel que soit le score réalisé.
- L'équipe de Club qui aura réalisé un score cumulé égal au plancher mentionné dans les conditions prévues, telles qu'elles sont mentionnées sur les organes ou sites officiels de la FFTA.
- Les équipes sont composées de **3 archers** (un arc de la catégorie arc à poulies nu ou Tir Libre homme ou dame, un arc nu ou un arc de chasse homme ou dame, un arc droit homme ou dame).

Un Capitaine d'équipe peut accompagner son équipe sur le terrain tout le long de la compétition avec un rôle de soutien moral et matériel. Son nom doit être communiqué au greffe avant la compétition. Il devra porter un badge (ou un signe de reconnaissance) fourni par l'organisateur pendant toute la durée de la compétition. Les personnes non munies de badges ne sont pas autorisées sur les parcours exceptés dans les zones réservées aux visiteurs.

En cas de sur-affluence (plus de 40 équipes) des groupes complémentaires seront constitués et intercalés comme il conviendra sur le parcours.

Transferts : voir la règle dans les Règlements Généraux en C.3.3.

E.3 L'ENTRAINEMENT OFFICIEL

La veille du Critérium, et avant le départ des pelotons, l'organisateur doit prévoir un terrain sur lequel seront installés des pas de tir en nombre suffisant comportant des cibles d'échauffement à des distances variées.

E.4 LES EPREUVES DU CRITERIUM DE FRANCE

E.4.1 L'épreuve du Critérium de France est une épreuve de **Tir 3D de 20 cibles**.

E.4.2 Chaque compétiteur tire deux flèches de son pas de tir habituel (pas rouge pour les arcs tir libre, pas bleu pour les autres catégories).

E.5 LES DISTANCES POUR LES PARCOURS

Elles devront être conformes au règlement général du Tir sur cibles 3D.

E.5.1 L'ORDRE DE TIR

Chaque groupe est composé de 2 équipes, soit 6 archers. Les équipes tirent l'une après l'autre.

E.5.2 LA ROTATION

A chaque cible les équipes tirent alternativement en premier et en second.

A l'intérieur d'une équipe l'ordre des tirs est laissé au choix de l'équipe ou de son capitaine. Les archers d'une même équipe sont autorisés à communiquer entre eux.



E.6 LE CONTRÔLE DU TEMPS

L'équipe dispose de 3 minutes pour tirer l'ensemble des 6 flèches (2 flèches par archer).

Le chronomètre démarre une fois que le premier tireur a franchi le piquet jaune. Ses coéquipiers peuvent le suivre.

Un seul archer tire à la fois.

Un juge ayant observé un archer dépassant le temps limite imparti, l'avertira par une note signée sur la feuille de marque de l'équipe, indiquant l'heure et l'avertissement. Au second et tout autre avertissement écrit suivant, lors de cette compétition, la ou les flèches tirées hors délai seront annulées.

Le temps limite peut être étendu par l'arbitre responsable, lors de circonstances exceptionnelles.

E.7 L'ETABLISSEMENT DES SCORES

Dans l'éventualité d'une égalité dans les scores totaux, le départage se fera de la manière suivante :

Pour le classement, excepté pour les égalités décrites plus loin :

- plus grand nombre de 10
- plus grand nombre de 10 X
- plus grand nombre de 8
- plus grand nombre de 5

Si l'égalité subsiste, les équipes sont déclarées ex æquo.

Pour l'attribution du titre ou des médailles :

- 1 tir de barrage d'une série de 3 flèches (une par archer de l'équipe), tirées dans un temps de 1 minute et 30 secondes à partir du moment où le premier archer franchit le pas d'attente jaune, sur une cible au choix de l'organisateur. Le plus haut score des points gagne.
- Si l'égalité subsiste, un second tir de barrage sera effectué.
- Si l'égalité subsiste, un troisième tir de barrage sera effectué.
- Après le 3^{ème} tir de barrage, l'équipe ayant le plus grand nombre de 10 X sera déclarée gagnante.
- Si l'égalité subsiste, l'équipe ayant le plus grand nombre de 10 sera déclarée gagnante.
- Si l'égalité persiste, l'équipe ayant le plus grand nombre de 8 sera déclarée gagnante.
- Si l'égalité subsiste, l'équipe ayant le plus grand nombre de 5 sera déclarée gagnante.

Si nécessaire, il sera de nouveau tiré un barrage de 3 flèches (une par archer) au plus haut total de points, suivi du départage ci-dessus jusqu'à ce que l'égalité soit résolue.

La durée de la séquence de tir accordée pour résoudre une égalité entre 2 équipes sera de trois (3) minutes, une minute 30 secondes par équipe.

Les tirs de barrage se feront sur une cible spécialement installée à cet effet, près de la zone du greffe. Les tirs de barrage seront tirés dès que cela sera possible après que les feuilles de marque aient été enregistrées. Une équipe qui ne peut être présente pour un tir de barrage après que son capitaine d'équipe en ait été informé sera déclarée perdante. Si l'équipe et son capitaine ont quitté le terrain et qu'ils ne puissent être informés du tir de barrage, bien que les résultats ne soient pas officiellement certifiés, cette équipe sera déclarée perdante.

E.8 LE PROGRAMME

Les horaires de référence sont publiés sur le Guide Calendrier des compétitions de la saison. Ils pourront être modifiés, pour des raisons pratiques, conjointement par le Comité d'organisation, la Commission des Juges et les capitaines d'équipes.

L'affectation aux cibles des différentes équipes se fait par tirage au sort la veille, après la cérémonie de clôture des Championnats de France individuels ou le matin avant le départ, en présence du Jury d'Appel et de la Commission des Juges.



Chaque peloton sera constitué de deux équipes de clubs.

Chaque peloton sera accompagné tout au long du parcours par un arbitre.

En cas de nombre impair d'équipes, la Commission des Juges désignera un arbitre pour l'équipe restée seule.

Le capitaine d'équipe peut communiquer avec ses archers à tout moment dans la mesure où il ne provoque pas une gêne pour l'équipe adverse. Il peut accompagner son équipe au pas de tir et monter aux cibles à la fin des tirs. La concertation entre les archers est possible. Il n'y a pas d'incident de tir dans cette discipline.

E.9 DIVERS

Matériel : le matériel des archers sera conforme aux règlements de la FFTA pour toutes les catégories d'arc.

Pénalités : une équipe convaincue de contrevenir au présent règlement ainsi qu'aux règlements généraux de la FFTA peut être éliminée du Critérium et peut perdre la place qu'elle avait acquise.

S'agissant du capitaine d'équipe, il peut dans un premier temps se voir retirer son badge et être exclu du suivi de son équipe. En cas de récidive, il peut être exclu du parcours.

E.10 LES TITRES DECERNES

L'équipe de Club gagnante reçoit le titre de :

ÉQUIPE VAINQUEUR DU CRITERIUM DE FRANCE DE TIR 3D

Elle reçoit la médaille d'or.

L'équipe classée seconde reçoit la médaille d'argent, la troisième la médaille de bronze.



E.11 LES ANNEXES

SOMMAIRE DES ANNEXES

ANNEXE 1

MODELE DE COUPON D'INSCRIPTION AU CRITERIUM DE FRANCE TIR 3D PAR EQUIPE DE CLUB



ANNEXE 1 - MODELE

**INSCRIPTION AU CRITERIUM DE FRANCE DE TIR 3D
PAR EQUIPES DE CLUBS**

A RETOURNER AVEC VOTRE QUALIFICATION
ACCOMPAGNE DU PAIEMENT DE L'INSCRIPTION A

à F.F.T.A. 268/270 Rue de Brément
93561 ROSNY SOUS BOIS CEDEX
*[seulement si vous avez réalisé le score minima ou si vous êtes
Champion de Ligue par équipe]*

Club de : N° Agrément :
Nom et prénom du Président :
Adresse complète :
.....
Tél : E.Mail :

Type de compétition		Lieu de la compétition :
Concours	[]
Championnat de Ligue	[]	Date :
Division Régionale	[]	
Place	_____	

Nom, Prénom	Arc	Catégorie	N° Licence	Scores
Total des 3 meilleurs scores				

Nom et Prénom de l'Arbitre :	Signature :
------------------------------	-------------

